LE CENTENAIRE DE JACQUARD

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'ancien métier, dit à grande tire, nécessitait le concours de trois ouvriers : le liseur du dessin, le plus souvent une femme, qui disposait les fils de la chaîne dans l'ordre indiqué par le dessinateur ; le tireur de lacs, chargé d'abaisser ces mêmes fils en manœuvrant tout un système de cordes fort compliqué ; le tisserand chargé de faire passer la trame à l'aide d'une navette, entre les fils de la chaîne qui sont soulevés et ceux qui sont restés à leur place. C'est VAUCANSON, un inventeur que rendit célèbre sa fabrication d'automates, qui, frappé de la complication des machines de tissage, découvrit vers 1740 les perfectionnements qui devaient permettre à Jacquard, 60 ans plus tard, une réalisation pratique. Lorsqu'il fit connaître son intention de transformer, en les simplifiant, les métiers à tisser, il fut bien mal compris des patrons comme des ouvriers. Aux premiers il retirait un monopole. « Si l'on réduit la main-d'œuvre, nous mourrons de faim, s'écriaient les autres ». Vaucanson se vit lapidé et obligé de quitter la ville. Son métier ne fut jamais utilisé dans les ateliers. Il fut conservé dans la collection qui figure encore aujourd'hui au Conservatoire des Arts et Métiers.

Pénibles débuts

Joseph-Marie JACQUARD naquit à Lyon le 7 juillet 1752. Son père, un paysan du village de Couzon, abandonna la vie des champs pour venir s'enfermer dans la grande cité industrielle où il espérait s'enrichir à la fabrication de la soie. Son pénible métier ne réussit qu'à user ses forces. Sa femme, Antoinette Rives, l'assistait comme liseuse de dessin et son fils Joseph-Marie comme « tireur de lacs ». Ce dernier brisé par une trop rude besogne dut abandonner pour d'autres travaux où il fit preuve d'une aptitude remarquable pour la mécanique, plus exactement la « bricole ». A la mort de sa mère il avait 20 ans, il reprit sa place au métier paternel.

Une longue patience

C'est à cette époque qu'il résolut d'arriver coûte que coûte à transformer ces instruments de torture, mais il fallait d'abord vivre, s'assurer le pain quotidien. Il épousait bientôt la fille d'un armurier de Lyon, Claudine BOICHON, brave et courageuse fille, aussi pauvre que lui : il lui arriva de délaisser la besogne journalière pour s'absorber dans ses travaux de perfectionnement des métiers. Pendant des années il subit les reproches, les railleries de parents et amis. Seule Claudine, avec un entêtement admirable le soutint, l'encouragea, malgré la misère noire entrée au foyer au point qu'ils durent vendre leurs meubles et que Claudine installa un modeste atelier de fabrication de chapeaux de paille. Il en fut ainsi durant quinze années.

A la Révolution, Jacquard s'enrôla avec son fils unique à l'armée du Rhin. Il eut la douleur de le voir mortellement frappé à ses côtés par un boulet autrichien. Il retrouva à Lyon sa femme vivotant misérablement mais d'un caractère toujours ferme.

Vers le succès

Quand les métiers recommencèrent à battre Jacquard se plaça chez un fabricant et reprit ses recherches, passant ses nuits autour des rouages de la machine de ses rêves. Elle fut suffisamment au point pour qu'il l'envoie à l'Exposition nationale de 1801. La « tire des lacs » était grandement facilitée par une mécanique à pédales. Une médaille de bronze et un brevet couronnèrent ce perfectionnement qui fut apprécié, dans un atelier lyonnais, par des députés de Milan venus à Lyon en 1802 pour y attendre les instructions de Bonaparte. Ayant appris peu de temps après qu'une société anglaise proposait un prix pour l'invention d'une machine à fabriquer les filets de pêche, l'idée lui vint de concourir. Il réussit. La chose parvint aux oreilles du Préfet qui en instruisit le Premier Consul toujours intéressé par les innovations scientifiques ou industrielles. L'inventeur fut mandé à Paris, et, par une méprise du Préfet, fut escorté de deux gendarmes, comme un malfaiteur.

D'abord reçu par le ministre Carnot, il l'intéressa vivement. Le ministre le présenta à Napoléon. L'Empereur le fit installer sans retard au Conservatoire et c'est là que Jacquard découvrit le métier de Vaucanson qu'il parvint à faire marcher. Il lui fallut encore plusieurs années pour concevoir le plan d'un métier qui ne présenterait pas les défauts de Vaucanson en conservant les avantages. Une démonstration fut faite à la Chambre de Commerce de Lyon. Jacquard obtint une médaille d'or de la Société d'Encouragement. Un décret impérial lui alloua une pension de 3.000 fr. L'inventeur livrait son œuvre au domaine public à la condition que lui fut versée une somme de 50 francs pour chaque métier monté. L'Empereur le lui accorda en ajoutant : « En voilà un qui se contente de peu ! »

Derniers déboires

Le métier à la Jacquard fut rapidement adopté mais comme à ce moment nombre d'ouvriers lyonnais se trouvaient sans travail, ils traitèrent Jacquard en ennemi. Ils ne voulaient pas entendre que si l'on supprimait deux ou trois ouvriers par machine on parviendrait graduellement à augmenter le nombre des métiers et rétablir aisément la proportion. Il fut, comme autrefois Vaucanson, hué et poursuivi par les ouvriers lyonnais. Cela tourna même un jour à l'émeute. Pendant plusieurs années il vit ses mérites méconnus et subit toutes sortes d'avanies. Sa compagne qui avait partagé ses peines mourut avant que justice lui ait été rendue. Avec quelque amertume Jacquard quitta alors sa ville natale, acheta à Oullins, près de Lyon, une petite maison où il vécut seul avec sa fidèle servante, la vieille Antoinette. Il s'intéressait aux enfants du village qu'il avait mille manières, toutes généreuses et sensibles, d'encourager au travail, à l'étude.

Jacquard mourut le 7 août 1834. La fidèle Antoinette lui ferma les yeux. Ses funérailles furent entourées de tous les honneurs dont il était digne. Une statue lui a été élevée sur la place de Sathonay, à Lyon, dans cette ville même où il était né, où il avait longtemps vécu, peiné et souffert.

DANS LA MAGISTRATURE

De l'Officiel : Sont élevés à compter du 1er juin 1934 à la deuxième classe et maintenus dans leurs fonctions actuelles, MM. Crochard, juge de troisième classe au Tribunal de première instance de Saint-Amand ; Moinard, juge de troisième classe au tribunal de première instance de Laon ; Lecat, substitut du Procureur de la République de troisième classe près le tribunal de première instance de Dunkerque.

L'INAUGURATION DU MONUMENT COMMÉMORATIF DE BOUVINES

Hier a été inauguré à Bouvines un monument élevé à la gloire des morts de 1214 et de 1914, des combattants de Philippe-Auguste et de leurs descendants en bleu horizon. C'est tout naturellement que le souvenir des héros du passé s'est trouvé uni par delà sept siècles au souvenir des héros de la dernière guerre.

En 1914, un comité s'était constitué, sous la présidence de M. Lucien Crépy, pour organiser le septième centenaire de la bataille. Mais la tourmente a éclaté quelques jours après la pose de la première pierre, interrompant tout. Les fonds recueillis durent attendre leur emploi. Après vingt ans, l'œuvre a pu enfin être reprise. Le monument projeté en 1914, se dresse maintenant à l'horizon (exécuté par l'architecte J. Philippe), plus émouvant et plus douloureux, puisqu'il rappelle une victoire nouvelle, mais de nouveaux morts. Parmi ses morts, Bouvines compte le premier général français tué à l'ennemi en 1914, le général Deffontaines ; un médaillon, œuvre du sculpteur Raymond Delamarre, a été posé sur la stèle, pour rappeler aux Bouvinois les traits de ce chef qui fut des leurs et dont ils sont fiers.

Le cortège

De nombreuses délégations d'Anciens combattants de la région du Nord, une délégation du 8e R. I., qui fut jadis le régiment du général Deffontaines, les sociétés de musique, de gymnastique et de sapeurs-pompiers du canton, ainsi que des délégations de groupements d'ordre divers de Lille se sont rassemblées en bon ordre au Pont de Bouvines, entre 15 h. et 15 h. 30, pour le cortège inaugural.

La Musique du 43e régiment d'infanterie de Lille, en tête, le cortège — immense — a fait le tour de l'agglomération et c'est à 17 heures qu'a eu lieu la cérémonie d'inauguration.

Une foule innombrable se pressait autour du monument, couvert d'une longue écharpe tricolore. Les sociétés se placèrent sur le terre-plein du monument.

Les personnalités

La musique militaire exécuta la «Marseillaise» et les personnalités s'installèrent aux places qui leurs étaient réservées.

Notons Mme la générale DEFFONTAINES et MM. le général DE METZ, représentant M. le général PETIN, commandant la 1re région, et président d'honneur du Comité des fêtes du VIIe centenaire de la bataille de Bouvines ; Félix DEHAU, maire de Bouvines ; CREPY-SAINT-LEGER, président actif du Comité ; le commandant PAJOT, président du Souvenir Français ; Louis DESCAMPS, président des anciens combattants de Bouvines ; A. GOUDAERT, président de l'U. N. C. ; BOUTON D'AGNÈRES, conseiller de Préfecture, représentant M. le préfet du Nord ; DEMESMAY, sénateur du Nord ; Victor DESPREZ-POTIÉ, député du Nord ; DEMARESCAUX et BROCART, adjoints à Bouvines ; le Conseil municipal de la commune ; MM. les docteurs DOUVRIN et AUBERT ; le colonel ROLAND et les commandants CORDONNIER et DUBUS.

La cérémonie

Mgr REGENT, aumônier militaire, bénit le monument et prononça une délicate allocution, puis M. CREPY-SAINT-LEGER remit le monument à la municipalité.

Mme la générale DEFFONTAINES remit ensuite le médaillon du général Deffontaines à M. le maire ; ces deux gestes symboliques furent accompagnés de quelques paroles émues.

Au nom de la municipalité, M. Félix DEHAU remercia le Comité, les sociétés et la foule et prononça un discours qui fit grande impression. Sonnerie aux morts et ce fut l'appel aux morts par M. L. DESCAMPS. M. le commandant PAJOT lut une ode aux morts de Bouvines et de Flandres. M. le député F. DESPREZ-POTIÉ prononça un discours, et enfin M. le général DE METZ rendit hommage aux morts de 1214 et de 1914-1918.

La belle fête fédérale

La deuxième partie de la cérémonie était une fête, la deuxième fête fédérale des anciens combattants de la région.

M. GOUDAERT remit de nombreuses décorations et le fanion des A. C. de Bouvines, et M. L. DESCAMPS remercia en excellents termes.

On entendit avec intérêt la cantate chantée par les enfants des écoles, et après la remise des primes qui eut lieu à 20 heures à la salle de la mairie et dont bénéficièrent les présidents de chacune des sociétés présentes ou représentées, ce furent des concerts dans les divers quartiers de la commune qui se terminèrent tard dans la nuit.

En apothéose, à 22 heures, on applaudit à l'illumination du monument et au feu d'artifice.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Abus de confiance à Abscon

Le 8 mars dernier, le sieur Descamps ancien employé de banque était condamné à 18 mois de prison pour abus de confiance au préjudice de Delille, mineur retraité d'Abscon.

Cette peine se confondait avec une peine de dix mois de prison avec sursis prononcée le 23 décembre 1932 par le Tribunal de Béthune.

Descamps était également condamné à payer 35.250 fr. à Delille, montant des détournement commis par Decsamps au préjudice de sa victime. Descamps fit appel de cette décision.

Après plaidoirie de Me Léon Escoffier, avocat de Delille, partie civile, la Cour confirme le jugement en toutes ses dispositions.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Lundi 4 juin 1934. — Soleil : lever, 3 h. 53 ; coucher, 19 h. 46 ; Lune : lever, 0 h. 5 ; coucher, 11 h. 30. Aujourd'hui : Sainte-Emilie. — Demain : Sainte-Florence.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 3 juin 1934, à 9 h. : Baromètre : 765 mm. 8 ; hausse depuis la veille, à 18 h. : 1 mm. 5 ; Thermomètre : Fronde : 15,1 ; Minima : 11,6 ; Etat hygrométrique : 66 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : 5 mm. 0 ; Direction du vent : Nord ; Force : modérée ; Direction des nuages : Nord ; Etat du ciel : très nuageux ; Temps probable pour aujourd'hui : Frais le matin ; Assez beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Assez beau temps ; Ciel brumeux le matin, puis demi-couvert avec éclaircies ; Vent du secteur Nord ou Nord-Est, modéré. — Maximum de température sans changement sur la veille.

MARIAGE. — Nous apprenons le prochain mariage à Denain, dont la date a été fixée au 5 juin, à Saint-Amand-les-Eaux, de M. Roger Marcel, pharmacien à Aniche, fils de M. F. Roger, directeur de l'Usine à Gaz et d'Electricité de Denain, avec Mlle Madeleine Naveteur, de Saint-Amand-les-Eaux.

NOMINATIONS. — M. Longrand, député de l'Aisne est nommé membre de la Commission supérieure des Caisses nationales d'assurances en cas de décès et d'accidents en remplacement de M. Joir-Lambert, dont la démission est acceptée.

Par arrêté du ministre des Pensions en date du 1er juin 1934, l'insigne des blessés civils de la guerre a été attribuée à M. Paurice Charles-Henri, demeurant rue Bataille, à Frelinghien.

L'Assemblée générale de la Fédération des « Essi » à Amiens

Après la journée de visites et d'excursions que nous avons relatée dans notre précédent numéro, les délégués des syndicats d'initiatives de Flandre, Artois et Picardie ont tenu dimanche leur assemblée générale en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville d'Amiens.

Cette réunion avait été précédée, à 9 h., de l'hommage aux morts de la Cité et, sous la conduite de M. le conservateur, de la visite au musée, visite rapide, mais extrêmement instructive.

A 10 h. 30, M. Lecointe, maire, attendait les délégués pour leur souhaiter la bienvenue. Il fit ressortir que le but poursuivi par les Essi pour mettre en valeur les beautés touristiques d'une région était « belle et utile besogne » et méritait l'aide des Pouvoirs publics. Il forma des vœux pour la réussite des travaux du congrès.

M. Reubres remercia le maire et lui présenta les délégués.

La séance

C'est devant une très nombreuse représentation des S. I. de la région du Nord que le président M. Reubrez ouvrit la séance. A ses côtés prirent place au bureau : MM. Vasseur, adjoint ; Hacquert, président du S. I. d'Amiens ; Scholkopf et Delepoulle, vice-présidents ; Van den Hende, trésorier de la Fédération. Parmi les nombreux présidents ou délégués présents citons : MM. George, de Béthune ; Boone, de Berck-sur-Mer ; Laurent, de St-Valéry ; Baqué, de St-Omer ; Coisne, d'Albert ; Créteur, de Cambrai ; Woets, de Malo-les-Bains ; Grenu, de Cayeux ; Beauchamps, d'Airaines ; Laloux, de Dunkerque ; Dewael, de Cassel ; Werner, d'Ambleteuse ; Andricq, de Calais ; Dupont, d'Equihen ; Pauchet, de Doullens ; Philipeaux, de Fort-Mahon ; Dheilly, du Crotoy ; Vrau, du Tréport ; Hamon, de St-Quentin ; Muller, de Lambersart, etc...

Après l'évocation du souvenir des présidents morts au cours de ces dernières années, M. Reubrez donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale. Il fut adopté à l'unanimité, ainsi que la situation financière présentée par M. Van den Hende, trésorier.

Avant de passer à l'exposé des vœux, M. Reubrez soumit l'idée de réunir à Lille, en 1936, une assemblée de tous les syndicats d'intiatives de France et demanda l'avis des délégués.

Une discussion à laquelle prirent part les deux vice-présidents se termina par un accord de principe.

Différentes communications furent ensuite faites aux délégués, notamment l'aide morale demandée par les « Auberges de la Jeunesse », l'utilité d'adresser en temps voulu à l'Office national du tourisme la date des fêtes organisées dans chaque ville, etc...

M. Reubrez signala l'heureux résultat des démarches faites auprès de la Compagnie du Nord en faveur de la plage de Fort-Mahon qui demandait l'arrêt de certains trains desservant cette plage. Des remerciements sont votés à la Compagnie du Nord.

LES VŒUX

Après une discussion parfois vive un premier vœu relatif à l'unification des vacances et à leur durée : du 1er juillet au 15 septembre, fut adopté.

Adopté également : Vœu demandant à la Direction des douanes de recommander aux douaniers, en service à la frontière, une plus grande courtoisie à l'égard des automobilistes ; Vœu priant le Gouvernement d'élaborer une politique et un budget de propagande touristique à l'étranger.

Avant de passer au renouvellement des fonctions du président et du trésorier, M. Damey, secrétaire général du Nord-Touriste et de l'A.C.N., qui depuis plusieurs années assiste aux assemblées en observateur et ami de la Fédération, invite les présidents des syndicats à faire parvenir aux organismes cités plus haut leur plus récente documentation.

M. Reubrez appuie les suggestions de M. Damey et lui fait voter des félicitations pour les efforts qu'il a faits en vue d'obtenir à la Fédération la subvention du N. T. et de l'A. C. N.

Les services rendus par le président et le trésorier sont si appréciés de l'assemblée que c'est à l'unanimité et par acclamations que MM. Reubrez et Van den Hende sont maintenus dans leurs fonctions.

Le banquet

Plus de 100 convives assistaient au banquet offert, dans les salons Godbert, par le Syndicat d'initiative d'Amiens, la Chambre de commerce et l'Union commerciale et industrielle de la Somme.

Placé sous de tels patronages le banquet fut parfait tant pour la qualité que pour son organisation.

M. Hacquart, qui le présidait, avait à ses côtés à la table d'honneur : MM. Guérin, chef de cabinet, représentant M. le préfet de la Somme ; le commandant Auber, représentant le général commendant la 2e région ; Vasseur, adjoint au maire ; Velliet, vice-président de la Chambre de commerce ; général Fénelon, représentant la Compagnie des wagons-lits ; Chenu, vice-président et Staal, secrétaire du S. I. d'Amiens ; Damez, de l'A.C.N. ; le bureau de la Fédération, etc...

Avant de donner la parole aux orateurs inscrits, M. Hacquart fit part des excuses de M. Marc-Brissac, qui avait été délégué par M. le ministre des Travaux publics et qu'une soudaine indisposition retenait à Paris ; les excuses de quelques parlementaires et de personnalités retenus par des engagements antérieurs furent également communiquées.

Des discours furent prononcés par M. Pilibbossian, représentant les hôteliers de Westende ; MM. Reubrez, Velliet, et M. Guérin au nom du préfet de la Somme. Enfin M. Hacquart, président du S. I. d'Amiens, remercia tous ceux qui lui avaient apporté leur concours pour l'organisation de cette assemblée et de la journée qui l'avait précédée.

LE CONFLIT DE LA BATELLERIE

Une nouvelle grève de six heures des mariniers du Bassin-Rond

Nous avons déjà signalé quelques incidents qui se sont produits depuis un certain temps au Bassin-Rond, à Bouchain, dans le monde des mariniers. Une certaine effervescence continue à régner, due au délicat conflit qui ne cesse de se ranimer entre auto-moteurs et péniches tractées.

Dimanche matin, une quarantaine de mariniers se trouvant au Bassin Rond ont à nouveau manifesté en faisant une grève de protestation d'une demi-journée.

Le prétexte de cette grève fut, samedi soir, l'éclusage à Dorignies de six bateaux moteurs. A 16 heures, la circulation avait été interrompue pour manque d'eau et la reprise n'eut lieu qu'à 19 heures. Mais à ce moment, la traction étant interrompue, seuls purent donc partir les bateaux moteurs.

Huit de ces bateaux passèrent. Les autres mariniers se jugèrent brimés, lésés. Dimanche matin, une réunion eut lieu au siège du S.V.B., au café Cotton au Bassin Rond. Il fut décidé de faire une grève de protestation qui dura de 6 à 12 heures.

La circulation reprit ensuite normalement.

DEUX PEINTRES DE SAINT-OMER ont été hier à l'honneur

Deux plaques ont été apposées sur leur maison natale

Hier dimanche, à 11 h. 30, au numéro 39 de la rue Saint-Bertin, à Saint-Omer, une plaque de marbre a été officiellement apposée par la ville, en souvenir d'un de ses illustres enfants, le peintre militaire Alphonse Deneuville.

La cérémonie était présidée par M. Albert Acremant, président des Rosati de France.

Parmi l'assistance on remarquait la présence de MM. Tabart Robert, sous-préfet ; Lalisse, maire ; Tillie, député ; le capitaine Pot, Delcourt, faisant fonction de président du tribunal ; Vigneron, Procureur de la République ; Tison, substitut ; Joëts, de Winter ; MM. Desclers, le délégué des Rosati de la Thiérache ; Duflos, président du syndicat d'initiative, plusieurs conseillers municipaux, le président et les membres du comité des Anciens élèves de l'Ecole des Beaux-Arts, etc...

L'Harmonie municipale joua « La Marseillaise » et le drapeau qui cachait la plaque fut enlevé.

M. Lalisse, maire, remercia les personnalités qui avaient bien voulu assister à la cérémonie et rappela succinctement la belle carrière du peintre militaire Alphonse Deneuville.

M. Albert Acrement, président des Rosati de France rappela la vie du grand peintre audomarois et célébra son talent universellement apprécié.

***

C'est encore un grand peintre audomarois, fils d'ouvrier et ouvrier pipier lui-même que la ville a voulu honorer en la personne de François Chifflart.

Sitôt la cérémonie précédente terminée les personnalités, précédées par l'Harmonie municipale se rendirent rue de l'Arbalète en face de la maison qu'habita François Chifflart.

Avec le même cérémonial que précédemment la pleque fut découverte.

M. Lalisse, remercia à nouveau les assistants et passa la parole à M. Jules Joëts, grand prix de Rome, qui présidait.

Audomarois de naissance comme Chifflart, grand prix de Rome, comme son illustre prédécesseur, nul ne pouvait être plus qualifié que M. Jules Joëts pour présider cette cérémonie.

L'artiste brossa tout d'abord un rapide tableau de la vie de François Chiffiart et parla longuement de ses œuvres.

En terminant il émet le vœu que « bientôt sous les voûtes de l'édifice communal soit réunie en une rétrospective splendide, et avant qu'elle ne se fasse ailleurs toute l'œuvre du noble artiste ».

M. François Chilliart descendant du grand peintre, remercia ensuite par quelques mots aimables la ville de St-Omer et M. Jules Joëts.

M. LAUNAY, INSPECTEUR D'ACADÉMIE, A LILLE, NOMMÉ MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

M. Launay, inspecteur d'Académie à Lille, vient d'être élevé à la haute fonction de membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

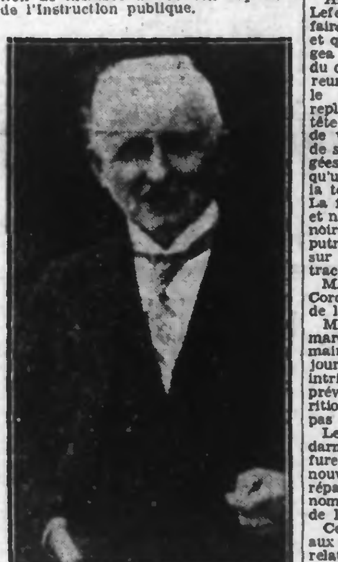

M. LAUNAY, Inspecteur d'Académie, à Lille

C'est une preuve du mérite exceptionnel qu'on reconnait à M. Launay. Notre inspecteur d'Académie est particulièrement estimé dans notre région pour son intelligence, sa grande culture, son aménité.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

Un espion allemand séjourna à Dunkerque et Malo-les-Bains

Plusieurs inspecteurs de la Sûreté générale enquêtent actuellement à Dunkerque et Malo, sur les faits et gestes d'un individu — un Allemand — qui a été arrêté à Strasbourg le 24 mai dernier. Celui-ci, le nommé Heim, âgé de 32 ans, et ancien officier de l'armée allemande, était établi épicier à Strasbourg-Nedorf, rue Dacheux.

Son passage fut noté à Dunkerque en 1930. Il suivit quelques cours de comptabilité commerciale à l'école Pigier mais semblait plutôt travailler en amateur ! Sa femme étant venue le rejoindre, Heim s'en alla à Malo, où il prit un appartement garni, avenue Kléber, à la villa des Géraniums.

Le couple repartit sept ou huit mois plus tard sans laisser d'adresse.

Heim semblait s'intéresser alors aux questions militaires.

Les assez rares personnes qu'il fréquentait, étrangères pour la plupart, seront vraisemblablement priées de donner à la Sûreté générale les renseignements qu'elles posséderaient sur l'espion.

LA QUESTION DU CONTINGENTEMENT DES FILMS CINÉMATOGRAPHIQUES

Nous avons publié l'ordre du jour voté à l'issue de la réunion du syndicat des directeurs de cinémas du Nord et du Pas-de-Calais, de la Chambre syndicale des directeurs de spectacles de Lille et des loueurs de la région du Nord.

Dans ce texte, il est dit : « M. Guégan, au nom du syndicat des loueurs... ». Il convient de lire : « M. Guégan, au nom du Groupe des maisons américaines... ».

Cet ordre du jour protestant contre tout contingentement des films cinématographiques.

Un assassinat mystérieux à la frontière près de Maubeuge

Une femme de 39 ans épouse d'un fermier sexagénaire d'Athis-Mons, a été trouvée étranglée

Le charmant village d'Athis étale ses luxuriantes prairies tout le long de la frontière française ; au loin, dans la verdure abondante s'estompent les derniers terris du Borinage qui se fondent dans les légers vallonnements des environs.

Près de la Grand Place, au coin de la route qui mène à Bellignies pour aller à Maubeuge, une maison sans étage allonge ses quatre fenêtres et une clôture s'ouvre sur une cour bordée d'une haie touffue, surmontée d'arbres aux branches enlacées ; au pied de la haie, au milieu de la cour de la ferme, se trouve une niche occupée par un chien de garde et au fond de la cour on remarque un bâtiment servant de remise.

Cette maison était habitée depuis deux ans par Anthime Lefebvre, ancien fermier, âgé de 66 ans, et sa femme, Céline Richard, 39 ans, dite « Nini » originaire de Dour.

L'ancien fermier a habité longtemps Houdain, dans le Nord, où sa première femme est morte. Il a laissé dans ce pays ses quatre filles, puis, se trouvant seul, s'est remarié avec celle qui était alors sa servante ; à ce moment la guerre venait de se terminer.

Un ménage d'enfer

Les époux Lefebvre vivaient sans travailler, se contentant de soigner leurs bêtes. Le ménage n'était pas heureux ; la femme avait la réputation d'être très volage et des scènes d'une violence exceptionnelle éclataient souvent chez eux.

Il y a quinze jours encore, les habitants d'Athis ont été les « auditeurs » d'une lutte conjugale au cours de laquelle tous les carreaux des fenêtres ont été brisés. Hier encore, les fenêtres démolies laissaient fotter à l'extérieur les rideaux et, dans le trou d'un carreau, une araignée avait tissé sa toile comme si elle avait voulu réparer la brèche. Nini avait déjà quitté plusieurs fois son mari, parfois l'envie lui prenait de s'en aller un jour, plusieurs jours ou d'aller passer la nuit dans la grange ou ailleurs encore.

Lundi dernier, en compagnie d'une amie habitant Hon-Hergies, de la petite fille de celle-ci et d'un célibataire, Hector Deschamps, son voisin immédiat, elle s'était rendue au marché de Dour.

A 5 h. du soir elle reprit le chemin d'Athis pour s'arrêter au cabaret Céleste où elle dit à Hector Deschamps : « à présent je ne veux plus que tu restes avec moi ; tu dois me quitter ».

Deschamps partit alors, tandis que Nini buvait une pinte de bière avec son amie. Peu de temps après Deschamps repassait en vélo en face du café, se rendant chez lui, sans doute.

Il était environ, à ce moment, 7 h. du soir. Entre-temps, Anthime Lefebvre, le mari, était venu chez Céleste et avait vu sa femme qui ne cessait de boire. Il était allé faire une course, était revenu au café où Nini se trouvait encore, puis était rentré chez lui « pour se mettre aussitôt au lit », d'après ce qu'il a déclaré.

Il était à ce moment 6 h. 30 environ. Que se passa-t-il à partir de ce moment ? On l'ignore et le mystère le plus épais enveloppe le drame qui a été découvert dimanche matin.

Hier matin donc, un autre voisin de Lefebvre, M. Camille Delcroix, voulant faire rentrer une vache lui appartenant et qui était sortie dans une prairie, longea la haie et arrivé près de la niche du chien de garde, aperçut non sans terreur un cadavre de femme couché sur le dos, la jambe droite légèrement repliée et découverte jusqu'au genou. La tête était cachée par un vieux morceau de tôle. A côté du cadavre, une paire de souliers, une paire de pantoufles usagées avaient été déposées sur le sol ainsi qu'une sacoche de cuir noir. Soulevant la tôle, M. Delcroix avait reconnu Nini. La face était déjà complètement rongée et ne formait plus qu'une affreuse masse noire ; la poitrine était déjà en état de putréfaction ; les mains étaient plaquées sur le sol. Autour du corps rien, pas de trace de lutte, pas de sang.

M. Delcroix prévint M. le bourgmestre Cordier et l'on courut prévenir le mari de la malheureuse.

M. Lefebvre passa la nuit de lundi à mardi dernier, seul chez lui ; le lendemain, il en fut de même ainsi que les jours suivants ; finalement, vendredi intrigué de cette longue absence, il alla prévenir le bourgmestre de cette disparition, dont cependant on ne s'étonnait pas encore trop.

Le parquet de Mons, ainsi que la gendarmerie de Dour, prévenus aussitôt, furent rapidement sur les lieux où la nouvelle du crime s'était, entre-temps, répandue, amenant dans le village de nombreux curieux de la région, autour de la maison de Lefebvre.

Celui-ci, interrogé, ne put que répéter aux magistrats les circonstances que nous relatons ci-dessus. Les investigations commencèrent immédiatement tant par la police que par la gendarmerie. Que s'est-il passé ? On se le demande.

Personne n'a vu rentrer Nini chez elle lundi soir. A-t-elle été attaquée chez elle ?

On a trouvé des traces de sang sur une porte et, chose curieuse, jusque sur une chemise de Lefebvre, son mari. Un courbet ensanglanté a été découvert dans une remise. Cependant, les magistrats instructeurs ne semblent pas attacher d'importance à ces éléments, bien qu'une porte, sur laquelle des éclaboussures suspectes ont été relevées, ait été enlevée par eux, après avoir été démontée.

Mme Lefebvre a-t-elle été attirée dans un guet-apens ? Que font à ses côtés les quatre chaussures et la sacoche ?

La mort doit remonter à plusieurs jours déjà vu l'état avancé de la décomposition du corps. Qui a posé cette tôle sur la face de la morte ?

Coïncidence

Le chien de garde a souvent aboyé depuis plusieurs jours ; sa niche était près du cadavre. Personne n'a donc aperçu celui-ci en allant donner à manger à la bête ?

Mme Lefebvre était vêtue d'une robe de sortie. Mais ici un autre élément entre en action : M. Deschamps, le célibataire de 22 ans, voisin de Nini s'est tué lundi soir d'un coup de fusil dans la tête. On a attribué ce suicide à la neurasthénie. Cette mort violente a-t-elle un rapport avec celle de sa voisine ?

Nini et son voisin se sont-ils vus et ont-ils eu une discussion ?

L'endroit ou le cadavre a été trouvé se trouve à quelques mètres de la route et il semble vraisemblablement que le bruit d'une querelle eut été entendu ; si elle eut surgi.

On ne sait rien d'autre encore et, à l'heure où nous quittons Athis, on emporte le cadavre de Nini à la morgue où elle sera autopsiée aujourd'hui, tandis que la police recherchera la compagne de la morte, cette femme de Hon-Hergies pour tâcher d'obtenir quelques éclaircissements sur cette mystérieuse tragédie qui a mise en émoi toute la région frontière.

Les enquêteurs croient que Mme Lefebvre a été étranglée puis traînée à l'endroit où elle a été découverte.

GRAVE INCENDIE CAUSÉ PAR LA FOUDRE, DANS L'AISNE

Un violent orage s'est abattu sur la région de Reims. La foudre est tombée sur un hangar rempli de récoltes et de foin, appartenant à M. Lefebvre, cultivateur à Beaurieux (Aisne), causant des dégâts atteignant 100.000 francs. A Rilly-la-Montagne, une trombe de grêle a dévasté les vignobles, causant de graves dommages aux récoltes.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 351-17). — Dépôt de vente : 36, rue du Collège.

ÉLECTIONS DE REINES A ROUBAIX

CELLE DES QUARTIERS ÉPEULE-ALOUETTE

La reine entourée de ses demoiselles d'honneur et suivantes

Plusieurs fois déjà, nous avons annoncé que l'actif comité des fêtes du populeux et commerçant quartier de l'Epeule-Alouette, organisait d'imposantes festivités pour le dimanche 1er juillet. Comme c'est devenu une coutume, ce genre de manifestation a « sa reine » choisie parmi les jeunes filles ayant posé leur candidature. C'est dans le but de procéder à l'élection de cette reine éphémère, que le comité s'est réuni, samedi soir, vers 21 h., dans les splendides salons du Colisée, mis gracieusement à la disposition des organisateurs par la direction de cet établissement.

Cette manifestation intime autant que sympathique, était présidée par M. Noël Liévens, président, entouré des MM. Marcel Famerie et Léon Lava, vice-présidents ; Jean Lava, secrétaire ; Noël, secrétaire adjoint ; Désiré Delmotte, trésorier ; Raoul Cantain, trésorier-adjoint ; Hendre et Verroest, commissaires.

La tâche du jury ne fut pas des plus faciles, car il fallait choisir parmi neuf concurrentes rivalisant toutes de grâce et de prestance. Plusieurs fois, les jeunes filles défilèrent devant l'estrade et, après délibération des jurés, Mlle Octavie Dutrieu, une brunette de 17 ans, fut élue reine. Elle aura pour demoiselles d'honneur, Mlles Ida Delville et Malvina Delporte.

Le président félicita les élues et, en leur donnant l'accolade, il remit à chacune une gerbe de fleurs. Prenant la parole, M. Famerie adressa ses vives félicitations à la reine et à sa garde d'honneur et remercia vivement les jeunes filles ayant participé à cette élection. Il termina en leur donnant rendez-vous pour le 1er juillet. Les jeunes filles qui ne furent pas élues promirent leur concours pour cette date et rempliront le rôle d'infirmières pour quêter au profit du timbre antituberculeux.

Cette charmante soirée se termina par un vin d'honneur sous le rythme berceur d'une muisque douce et mélodieuse.

Halle Filpo : 500 g. gruyère, Port-Salut 5 f.
3510

CELLE DU QUARTIER DU SARTEL

EN HAUT : La reine et ses demoiselles d'honneur.
EN BAS : Le comité des fêtes

Le comité des fêtes qui se dérouleront les 23, 24 et 25 juin, réuni hier au siège, s'est félicité de la parfaite réussite de l'organisation. Il remercie tous ceux qui ont prêté leur concours et qui ont contribué à lui donner plus d'éclat pour leur obole. A l'issue de cette délibération, bon nombre de jeunes filles avaient tenu à se présenter pour l'élection de la reine. Le sort fut favorisé en Mlle Marie Beulens, et Mlles Hageman Suzanne et Froidure Lucienne, demoiselles d'honneur.

Le président d'honneur M. Dereu, ainsi que le président actif, M. Vandenbrande, prirent successivement la parole, pour féliciter l'élection et remercier au nom du comité la présence de ces jeunes filles qui désirent fermement au succès de ces fêtes.

Un vin d'honneur fut servi à leur intention et l'admirable Jazz-Franco-Italien, fit goûter quelques morceaux de leur excellent répertoire. Le président fit l'éloge également de la presse, qui collabore fraternellement à faire paraître leurs communiqués.

Le Catalogue SOLDES D'ÉTÉ des Grands Magasins du LOUVRE de PARIS vient de paraître. Si vous ne l'avez pas reçu, adressez votre demande à Monsieur le Directeur des Grands Magasins du LOUVRE, à PARIS. Il vous sera envoyé franco par retour « OCCASIONS INCOMPARABLES ».
9503

LES FESTIVITÉS DU PILE, SARTEL ET TROIS PONTS

Le Comité des Fêtes du Pile, Sartel et Trois-Ponts organise pour les 23, 24 et 25 juin, un grand Carnaval d'Eté et fêtes musicales.

Une grande fête foraine est prévue au programme. Le Comité invite les forains à venir nombreux se faire inscrire chez M. Turpyn, 37, rue de Leuze, à Roubaix.

Les jeunes filles du quartier désireuses de collaborer à la fête en vendant des fleurs sont priées de se faire inscrire également chez M. Turpyn, 37, rue de Leuze.

Clinique Dentaire MOUSSALLI
93 Rue du Collège 93 — Roubaix
Extraction avec piqûre : 5 Frs
Extraction au NOVOL : 15 Frs

ECHOS DES FÊTES DU MOULIN

Le comité se tiendra à la disposition des représentants des sociétés, mardi 5 et mercredi 6 courant, de 19 à 22 heures, chez M. Florentin Devos, 77, rue du Moulin.

LA BÉCANE EST PARTIE

M. Jules Decriets, 31 ans, peintre, avait déposé imprudemment sa bicyclette, vers 21 h. 30, contre la façade du numéro 39 de la rue Lacroix. Quant il voulut en reprendre possession quelques minutes plus tard, il eut l'amère surprise de constater que l'infidèle avait « mis les bouts ».

Il n'eut d'autre ressource que de déposer une plainte entre les mains de M. André, commissaire de permanence qui fait effectuer des recherches en vue de retrouver la trace du bécanier.

UN MALHEUREUX

Hier, vers 11 heures, la police était avertie par un contrôleur de la Compagnie de l'E. L. R. T., M. Arthur Lefebvre, qu'un individu démunt d'argent et présentant des signes évidents d'aliénation mentale, se trouvait sur un tram C. place de la Gare. Le malheureux fut amené au poste de police et, grâce à des papiers d'identité trouvés dans ses poches, il fut permis d'établir qu'il s'agissait de Arthur Sacepé, 31 ans, domicilié 40, Grand Place, à Aire-sur-La Lys. Après avoir été examiné par M. le docteur Picot, le déséquilibré fut dirigé sur la clinique départementale d'Esquermes.

« MARIE PAQUET » A FAIT DES SIENNES

A Roubaix, qui ne connait Marie Paquet qui, en réalité, s'appelle Marie Duchatelet, 44 ans, colporteuse, domiciliée 75, rue des Longues Haies. Depuis de longues années, cette dernière sillonne les rues de la ville en portant des valises paraissant lourdement chargées, soutenues par des cordes mais qui n'étaient que sa garde-robe, son garde-manger et son magasin à marchandises car elle vendait du fil, des aiguilles, des lacets, etc...

Elle avait l'habitude de dormir dans l'encoignure des portes et, l'hiver dernier, elle eut les pieds gelés ce qui la mit dans l'obligation d'avoir à faire un stage à l'hôpital « La Fraternité » d'où elle en sortit il y a quelques semaines. C'est alors qu'elle décida à avoir un pied à terre. Malheureusement, cette vie errante eut une mauvaise répercussion sur son cerveau déjà faible et c'est ainsi qu'au cours de la journée d'hier, sous prétexte de faire travailler les ouvriers occupés aux verreries d'Aniche, elle cassa la glace de la vitrine du magasin d'épicerie de M. Etienne Nieulat, 48 ans, rue Franklin, 152.

M. le docteur Picot, mandé pour examiner la démente, délivra un bulletin d'admission à la clinique d'Esquermes où « Marie Paquet » restera en observation pendant quelques semaines.